



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-ESTEPHE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 08 AVRIL 2024

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

14 au moment de délibérer

Date d'envoi de la convocation : 26 mars 2024

Date d'affichage : 26 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit du mois d'avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ESTEPHE convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Président de séance : Jean VIANDON, Adjoint délégué aux finances

Présents : Michelle SAINTOUT, Jean VIANDON, Thomas LASSALE, Nicole GOUZIL, Jean-Pierre PAOLANTONI, Éliane ZAKA, Danielle DA ROCHA, Patricia CÉCINAS, Claude GAUZARGUES, Marc DRUESNE, Agnès CHATARD, Pierre BRAQUESSAC, Olivier MANEIRO, Romain CERVINO, Laurie LAPOULE

Absents excusés :

Martine MANDÉ, Carmen FAUCHEY procuration à Patricia CÉCINAS, Rémi DENJEAN,
Nicolas MIQUAU procuration à Laurie LAPOULE

Secrétaire de séance : Laurie LAPOULE

DÉLIBÉRATION N° 03-08042024 :

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL

Après avoir présenté à l'assemblée le Compte Administratif de l'exercice 2023, Michelle SAINTOUT, Maire, quitte la séance conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Après avoir élu M. Jean VIANDON, en sa qualité d'adjoint délégué aux finances, président de séance,

- Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. Jean VIANDON :

- **DÉLIBÈRE** sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par le Maire, Madame Michelle SAINTOUT, qui se résume ainsi :

Compte administratif principal :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		524 283,48		242 048,13		766 331,61
Opérations de l'exercice	1 900 102,57	2 068 322,09	322 576,36	278 717,98	2 222 678,93	2 347 040,07
TOTAUX	1 900 102,57	2 592 605,57	322 576,36	520 766 ,11	2 222 678,93	3 113 371,68
Résultats de clôture		692 503,00		198 189,75		890 692,75
Restes à réaliser	0,00	0,00	49 750,82	0,00	49 750,82	0,00
TOTAUX CUMULES	1 900 102,57	2 592 605,57	372 327,18	520 766,11	2 272 429,75	3 113 371,68
RESULTATS DEFINITIFS		692 503,00		148 438,93		840 941,93

- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **ONT** signé au registre des délibérations :
Jean VIANDON, Thomas LASSALE, Nicole GOUZIL, Jean-Pierre PAOLANTONI, Éliane ZAKA, Danièle DA ROCHA, Patricia CÉCINAS, Claude GAUZARGUES, Marc DRUESNE, Agnès CHATARD, Pierre BRAQUESSAC, Olivier MANEIRO, Romain CERVINO, Laurie LAPOULE

Votants : 16 (14 + 2 procurations)		Votes exprimés : 16
Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Michelle SAINTOUT

La secrétaire de séance,
Laurie LAPOULE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire par le Maire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture et de son affichage et sa publication sur le site Internet de la collectivité.